

MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2022

Etaient présents :

Denis BARROT

Philippe BOUTEILLE

Alexandra CHEVALIER

Eric DUTRIEVOZ

Pierre LUCIANI

Eric MARCEL

Mélanie PEREZ

Membres en exercice : 11

Membres présents : 7

Membres excusés : Charline FLEURY - Guy FRACHE - Edward MORGAN – Camille ROBESSON

Convocation : du 11 avril 2022

Secrétaire de séance : Eric DUTRIEVOZ

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 15 avril à 19h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe BOUTEILLE.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

IMPOTS LOCAUX

Pour l'année 2022, compte tenu des estimations apportées par la direction générale des finances depuis le dernier conseil municipal, l'adjoint en charge des finances propose d'annuler l'augmentation du taux de référence de la part communale des impôts initialement votée à hauteur de 2%. Aussi, les taux des impôts locaux restent inchangés pour l'année 2022.

→ Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité de membres présents.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le code de l'urbanisme prévoit désormais la réversion de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre pour les permis de construire, d'aménager et de déclaration préalable de travaux, qui seront déposés à partir du 1^{er} janvier 2022. La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) a acté en conseil communautaire du 23 février 2022 que les communes membres doivent reverser un dixième du taux appliqué à la CCBPD. A noter que la taxe d'aménagement à Saint-Jean-des-Vignes est actuellement à hauteur de 5%.

→ Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et acte le reversement de 10% de la taxe d'aménagement à partir du 1^{er} janvier 2022 et autorise le Maire à signer la convention avec la CCBPD.

TRANSFERT DE COMPETENCE IRVE

Des bornes de recharge de voitures électriques vont être installées devant le musée des Pierres Folles. L'installation de ces équipements peut être réalisée par le Syder. Pour ce faire, le Syder demande à la mairie de Saint-Jean-des-Vignes de faire un transfert de compétences « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides » (IRVE).

→ Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour que la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides » soit transférée au Syder.

URBANISME

La demande de Mr et Mme DE GARSPERI a été évoquée et va être réétudiée avec les services de la Communauté de Communes.

Le Maire propose le lancement d'une procédure de modification du PLU suite à la loi DUFLOT et ce, afin de prendre en compte les risques naturels en cas de construction ; également afin d'affiner la réglementation en vigueur concernant le voisinage de la zone agricole.

→ Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour mettre en place la troisième modification du PLU.

SUBVENTIONS ET INVESTISSEMENTS

Des projets de remise en état de chemins communaux et de sécurisation des routes par du traçage au sol sont à l'étude actuellement. Afin de soutenir la réalisation de ces projets, les élus en charge des travaux sur la voirie souhaitent mobiliser des subventions.

→ Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour que les subventions du Département du Rhône (appel à projet 2022 et amendes de polices), et/ou les subventions de l'Etat (DSIL/DSID) puissent être sollicitées par la mairie de Saint-Jean-des-Vignes.

ECOLE ET CME

La journée porte ouverte de l'école organisée par les parents délégués et la mobilisation de ces derniers portent leurs fruits. De nouvelles inscriptions sont d'ores et déjà effectives pour la rentrée prochaine. Le nombre d'élèves inscrits à ce jour pour 2022-2023 est de 48.

Le dernier conseil municipal des enfants (CME) s'est tenu le 5 avril dernier et a porté sur un bilan de la rencontre intergénérationnelle, le projet de mise en place d'une boîte à livres, le projet aire de jeux / piste cyclo-cross et la préparation des élections du nouveau CME. Le 14 avril dernier, 6 nouveaux conseillers ont été élus. La passation entre les deux conseils municipaux d'enfants se fera début mai.

QUESTIONS DIVERSES

Les nouveaux horaires de permanences de la Mairie sont les suivants : lundi 15h-17h, jeudi 16h30-19h et vendredi 11h-12h30. Absence de secrétaire de mairie les mercredis et vendredi après-midi.

Le planning de tenue des urnes pour le deuxième tour des élections présidentielles a été finalisé.

SEANCE LEVEE A 22h00 PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 25 MAI A 19H30